

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Séance du 23 Octobre 2014 à 20 heures

Etaient présents : Christian FEGLI, Maire,
Marie-Line THEIS - René BAGARD - Christelle PHULPIN - Michel THIEBAUT.
Daniel THIÉRY - Gérard BONATO - Line SKORKA - Chantal ARNOUX - Jean GRANDPRÉ - Annie LEVREY-DELON - Renée BALY - Evelyne FREY - Thierry VOIGNIER - Nadine FRESSE - Jean-Yves BOITTE - Armelle JACQUEL - Christophe BERNASCONI - Sarah GRIVEL - Stéphanie FERRY - Aurélien BANSEPT.

Absent excusé : Daniel MALÉ.

Absent non excusé : François MARCHAL.

Procuration : Daniel MALÉ à Stéphanie FERRY.

1. Contrat de location relatif à la salle polyvalente

Suite aux modifications apportées, Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée le nouveau contrat de location relatif à la salle polyvalente.



S'agissant de l'enlèvement des ordures ménagères et autres déchets, Monsieur Michel THIÉBAUT précise que le problème n'a pas été évoqué. Aussi, Monsieur le Maire propose de reporter la question lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

2. Contrat de location relatif à la salle des fêtes

Suite aux modifications apportées, Monsieur le Maire soumet le nouveau contrat de location relatif à la salle polyvalente.



S'agissant du nettoyage au niveau des ordures ménagères et autres déchets, Monsieur Michel THIÉBAUT précise que le problème n'a pas été évoqué. Aussi, Monsieur le Maire propose de reporter la question lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

3. Révision des tarifs pour l'année 2015

Désignation	Tarifs 2014		Proposition pour 2015	
	Etival	Extérieur	Etival	Extérieur
<p>☞ Salle des Fêtes</p> <ul style="list-style-type: none"> le week-end vaisselle arrhes Store Caution Bénéficiaires ayant la salle à titre gratuit 	<p><u>Week-end</u> Vendredi 14 h - Lundi 10 h</p> <p>223,00</p> <p>64,00</p> <p>46,00</p> <p>50,00</p> <p>300,00</p> <p>30,00</p>	<p><u>Week-end</u> Vendredi 14 h - Lundi 10 h</p> <p>335,00</p> <p>67,00</p> <p>122,00</p> <p>50,00</p> <p>300,00</p> <p>30,00</p>	<p><u>Week-end</u> Vendredi 14 h - Lundi 10 h</p> <p>230,00</p> <p>70,00</p> <p>70,00</p> <p>70,00</p> <p>350,00</p> <p>Quel que soit l'usage (salle, store...)</p>	<p><u>Week-end</u> Vendredi 14 h - Lundi 10 h</p> <p>440,00</p> <p>70,00</p> <p>70,00</p> <p>450,00</p> <p>Quel que soit l'usage (salle, store...)</p>
<p><u>Nouveau :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Associations à but non lucratif Associations à but lucratif (journée) Charges afférentes à la consommation d'énergie (tarif pour période hiver : du 1^{er} Octobre au 31 Mars) 	-	-	<p>Gratuit</p> <p>50,00</p> <p>Forfait : 30,00 (gratuit pour asso- font aucun bénéfice)</p>	<p>50,00</p> <p>230,00</p> <p>Forfait : 30,00 ciations qui ne</p> <p>y compris la consommation d'énergie) (soit 15,00 euros par séance pour usage répété tout au cours de l'année. Par ex. cours de danse)</p>
☞ Salle des Associations avec Salle des Fêtes	15,00	15,00	15,00	15,00
☞ Salle des Associations avec bar et cuisine (ex.: départs en retraite)	55,00	55,00	60,00 (gratuit pour Assoc.)	80,00 (gratuit pour Assoc.)
<p>☞ Salle Polyvalente</p> <ul style="list-style-type: none"> le week-end cuisine vaisselle 	<p><u>Week-end</u> Vendredi 14 h - Dimanche 20 h</p> <p>256,00</p> <p>64,00</p> <p>64,00</p>	<p><u>Week-end</u> Vendredi 14 h - Dimanche 20 h</p> <p>537,00</p> <p>67,00</p> <p>67,00</p>	<p><u>Week-end</u> Vendredi 14 h - Dimanche 20 h</p> <p>300,00</p> <p>70,00</p> <p>70,00</p>	<p><u>Week-end</u> Vendredi 14 h - Dimanche 20 h</p> <p>700,00</p> <p>70,00</p> <p>70,00</p>

<ul style="list-style-type: none"> • sono • caution • arrhes 	Gratuit 92,00	Gratuit 184,00	70,00 300,00 Quel que soit l'usage 30 % de la location	70,00 300,00 Quel que soit l'usage totale (arrondi à la dizaine inf.)
<p>Nouveau :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Associations à but non lucratif • Opérations marchandes (ex. : bourse aux armes, salon avicole, brocante de printemps). • Charges afférentes à l'usage : relevé de gaz + électricité à chaque manifestation. <p><i>Convention d'usage pour tous ceux qui ont la gratuité : propreté des sanitaires tout au long de la manifestation. Pour le C.A.J.S., la salle polyvalente est mise à disposition gratuitement. Son usage doit se réaliser en "bon père de famille".</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Tarif événementiel (ex. : salon habitat) <ul style="list-style-type: none"> • Salle polyvalente + cuisine + parking • Caution quel que soit l'usage <p><i>Les sanitaires doivent rester propres tout au long de la manifestation. La location pour tout ce qui est événementiel sera étudié par la commission "Fêtes et Cérémonies" et soumise à signature du Maire.</i></p>			Gratuit Droit de place → 1,00 le ml Relevé index	50,00 1,00 le ml Relevé index 600,00 700,00 600,00 700,00
↳ Salle René Bernasconi			Salle de réception Gratuit	
↳ association but non lucratif <ul style="list-style-type: none"> • la journée • journée supplémentaire ↳ association but lucratif <ul style="list-style-type: none"> • la journée • journée supplémentaire ↳ pers. physique ou morale <ul style="list-style-type: none"> • la journée • journée supplémentaire • caution 	Gratuit Gratuit	76,00 46,00	-	-
	76,00 46,00	76,00 46,00	-	-
	76,00 46,00 20,00	76,00 46,00 20,00	-	-
↳ Photocopies	Noir et blanc	Couleur	Noir et blanc	Couleur
<ul style="list-style-type: none"> • A.4 • A.4 recto-verso • A.3 • A.3 recto-verso 	0,20 0,40 0,40 0,80	2,00 4,00 4,00 8,00	0,20 0,40 0,40 0,80	2,00 4,00 4,00 8,00

↻ DROITS DE PLACES		
Marché		
• le ml	0,40	0,40
Fête Patronale		
• le m ² jusqu'à 100 m ²	0,60	0,60
• le m ² à partir de 101 m ²	0,30	0,30
Camions exposition-vente		
• forfait par emplacement	80,00	80,00
Camions vente de pizzas		
• forfait par semestre (pour 1 présence hebdomadaire pour un camion)	100,00	100,00
↻ LOCATIONS		
• Table	1,50	2,00
• Banc	0,75	1,00
.....	Forfait livraison : 15,00
• Logements communaux	Baux (↗ indice de référence des loyers)	Baux (↗ indice de référence des loyers)
↻ NOUVELLES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES		
• Tarif par période (5 périodes par an)	3,00 par élève et par période	3,00 par élève et par période
↻ EAU		
• Prix du m ³	0,93	0,93
• Location compteur	9,15	9,15
• Abonnement	9,15	9,15
• Location gros compteur	107,00	107,00
• Taxe d'Assainissement	0,90	0,90
• Taxe de raccordement au réseau d'eau potable	1 000,00	1 000,00
• Taxe de raccordement au réseau d'assainissement	1 000,00	1 000,00
↻ CONCESSIONS CIMETIÈRE		
• temporaire (15 ans)	120,00	120,00
• trentenaire	213,00	213,00
• cinquantenaire	303,00	303,00
• perpétuelle	3 900,00	3 900,00
↻ COLUMBARIUM		
• 15 ans		
⇒ 1 urne	330,00	330,00
⇒ 2 urnes	510,00	510,00
⇒ 3 urnes	690,00	690,00
• 30 ans		
⇒ 1 urne	510,00	510,00
⇒ 2 urnes	660,00	660,00
⇒ 3 urnes	840,00	840,00
• Urne provisoire	48,00	48,00
• Case commune	99,00	99,00

Location provisoire de caveau au cimetière communal	Gratuité si décision judiciaire Dans les autres cas, forfait de 40,00 €	Gratuité si décision judiciaire Dans les autres cas, forfait de 40,00 €
Bons nouveaux-nés	20,00	20,00
Aides pour séjours dans les centres avec hébergement	3,67 €/jour avec un maximum de 21 jours	3,67 €/jour avec un maximum de 21 jours
Aides pour séjours dans les centres sans hébergement	2,80 €/jour avec un maximum de 25 jours	2,80 €/jour avec un maximum de 25 jours
Voyages d'une journée	Exclus	Exclus
	Possibilité de cumuler les aides au sein d'une même catégorie afin d'atteindre le nombre maximum de jours	Possibilité de cumuler les aides au sein d'une même catégorie afin d'atteindre le nombre maximum de jours



Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,
Suivant l'avis de la commission,
Approuve les tarifs pour l'année 2015.

Précise que les prix concernant l'eau, l'assainissement et les taxes de raccordement pourront faire l'objet d'une augmentation en cours d'année afin de couvrir une partie des frais relatifs aux travaux d'amélioration de la qualité de l'eau.

4. Demande de subvention émanant de l'A.D.M.R.

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée le dossier de demande de subvention émanant de l'A.D.M.R.



Le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 9 abstentions,

Considérant que l'A.D.M.R. intervient considérablement sur la Commune d'Étival-Clairefontaine, approuve l'attribution d'une subvention à cette association locale.

Fixe le montant à 150,00 euros.

5. Convention de partenariat avec l'Orchestre d'Harmonie Étival-Moyenmoutier afin de prendre en charge une partie de la rémunération du chef de musique

Il s'agit de prendre en charge une partie de la rémunération du Chef de Musique (et de son chef adjoint) pour la participation aux cérémonies patriotiques et aux différents événements organisés par la Commune.

Monsieur le Maire précise que la Commune de Moyenmoutier finance également une partie de cette indemnité.



Le Conseil Municipal, par 20 voix pour et 2 abstentions,

Approuve la prise en charge d'une partie de la rémunération du chef de musique et de son chef adjoint pour un montant total de 287,33 euros bruts par mois, de Septembre 2014 à Août 2015.

6. Vente d'une parcelle de terrain

Monsieur Fabrice REGNIER, domicilié à Étival-Clairefontaine - 18, Rue de l'Abbé Fagnozel, souhaite acquérir la parcelle communale jouxtant sa propriété, terrain cadastré section A - n° 2217 d'une superficie de 217 m².



Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve la cession de cette parcelle au prix de 10,00 euros le m², soit 2 170,00 euros selon les conditions suivantes :

- Les frais seront supportés par l'acquéreur.
- La limite du terrain sera fixée par les crêtes du talus existant.
- La Commune devra être associée au bornage.

7. Cession pour l'euro symbolique de trois serres communales

Les trois serres communales n'étant plus d'aucune utilité pour le service des espaces verts et étant bien endommagées, Monsieur le Maire propose de les céder pour l'euro symbolique. Trois personnes sont intéressées, à savoir : Monsieur Marcel BANSEPT - Monsieur Christophe BÉDEZ - Monsieur Franck CAROMEL.



Le Conseil Municipal, par 21 voix et une abstention, Aurélien BANSEPT étant partie prenante,

Approuve la cession des trois serres communales pour l'euro symbolique aux trois personnes intéressées.

8. Nomination d'un agent au poste vacant d'adjoint d'animation

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de la nomination de Gaëtan BOMBASARO sur le poste vacant de Madame Stéphanie MARCHAL. Il assurera les fonctions d'animation au sein du C.A.J.S., de surveillance à la cantine et dans le bus scolaire et sera chargé de la médiation auprès des jeunes stivaliens.



Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve la nomination de Gaëtan BOMBASARO au poste d'Adjoint d'Animation à compter du 1^{er} Novembre 2014 pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

9. Reversement d'une partie de l'indemnité d'un adjoint à un conseiller municipal délégué et rattaché

Monsieur René BAGARD, 2^{ème} Adjoint, désire reverser une partie de son indemnité à Monsieur Christophe BERNASCONI, conseiller municipal délégué et rattaché aux Sports. Monsieur le Maire précise que cette mesure doit faire l'objet d'une décision au sein du Conseil Municipal.



Le Conseil Municipal, par 19 voix pour, et 3 abstentions (dont René BAGARD et Christophe BERNASCONI étant parties prenantes,

Approuve ce reversement selon les conditions suivantes :

- Indemnité actuelle de Monsieur René BAGARD : 627,00 euros bruts, soit 560,94 euros nets.
- Répartition :
 - René BAGARD..... 399,00 euros bruts - 356,94 euros nets
 - Christophe BERNASCONI..... 228,00 euros bruts - 203,98 euros nets.

10. Approbation du compte-rendu de la dernière séance



Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,
Approuve le compte rendu de la dernière séance.

11. Questions et informations diverses

- La Mairie sera fermée chaque mardi après-midi du 04 Novembre au 31 Décembre en vue de procéder au tri et au déplacement des archives.
- Exposition "Les Talents d'Ici" les 25 et 26 Octobre. Vernissage le Samedi 25 Octobre à 17 heures.
- Dépôt de bruyères au cimetière communal le Mercredi 29 Octobre à 15 heures.
- Réunion des jeunes stivaliens à la Salle des Fêtes Edmond Cunin le Vendredi 07 Novembre à 19 heures.
- Remise des prix du concours des maisons fleuries le Vendredi 07 Novembre au salon d'honneur de la Mairie à 20 heures.
- Cérémonies du 11 Novembre et inauguration de la plaque commémorative en hommage au Lieutenant Edward James BOLEN, à partir de 10 heures 30.
- Projection du diaporama sur la Libération d'Étival-Clairefontaine.
- Point sur la distribution des "Stiv'Actus".

Séance levée à 21 heures 00
